

## ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

## CAROLE DELGA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 30 juillet 2014 N° 239

## Arnaud MONTEBOURG et Carole DELGA se félicitent de la sélection du label « Entreprise du patrimoine vivant » pour le Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise

Arnaud MONTEBOURG et Carole DELGA se félicitent de la sélection du label d'Etat «Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) pour le Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise.

Créé en 2005 par la Commission européenne, ce prix récompense chaque année les meilleures politiques et pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat et du soutien aux entreprises en Europe.

Le label d'Etat Entreprise du patrimoine vivant attribué par Arnaud MONTEBOURG et Carole DELGA, distingue les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence et permet aux entreprises de bénéficier d'avantages notamment fiscaux. Depuis sa création en 2005, le label a été attribué à 1 157 entreprises. Les entreprises labellisées totalisent 53 000 emplois et plus de 11 milliards d'euros de chiffres d'affaires annuel.

Les résultats définitifs des prix seront annoncés le 2 octobre 2014 à Naples au cours de l'Assemblée des Petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre de la Semaine européenne des PME.

## Contacts presse:

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG: 01 53 18 45 13

Cabinet de Carole DELGA: 01 53 18 44 06

